

Roanne, le 05 octobre 2020



La Provisure

Aux Parents d'élèves

**Lycée Général &
Technologique
Lycée Professionnel
Collège**

Dossier suivi par :

 : 04 77 23 64 20

 : 04 77 71 02 60

 Lycée Général &
Technologique
ce.0420033h@ac-lyon.fr

 Lycée Professionnel
ce.0420077f@ac-lyon.fr

 Collège
ce.0421684c@ac-lyon.fr

20, rue Albert Thomas
CS 50517
42328 Roanne Cedex

<http://albert-thomas.elycee.rhonealpes.fr>



OBJET : protocole sanitaire lié au covid-19

Mesdames et messieurs, parents d'élèves de la cité scolaire Albert Thomas,

Depuis la rentrée scolaire, la situation sanitaire impose, aux élèves comme aux personnels, le port du masque et le respect des gestes barrière pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. L'ensemble des mesures visant à protéger les personnes est indiqué dans le protocole national publié par le Ministère de l'Éducation nationale

Les récentes informations diffusées par la Préfecture du département de la Loire signalent que le virus continue de circuler activement en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette épidémie exige donc une vigilance permanente quant au respect des mesures de prévention, condition indispensable pour protéger la santé des élèves et des personnels de la cité scolaire.

Ensemble, nous devons avoir le souci de rappeler et de réexpliquer aux élèves l'obligation d'appliquer les consignes et de ne pas relâcher leurs efforts.

Dans ce contexte, les parents d'élèves jouent un rôle essentiel auprès de leurs enfants.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention et votre coopération.

B.DULOISY, proviseure

Extrait du protocole sanitaire du M.E.N – Modalités applicables à la rentrée 2020

Le port du masque :

- Pour les collégiens et lycéens comme pour les personnels : il est obligatoire dans les espaces clos et les espaces extérieurs même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.
- Il n'est pas nécessaire lors de la prise des repas, des pratiques sportives et des nuits en internat : dans ces cas-là, le masque doit être rangé dans un sac.
- Un masque jetable (usage unique) ne doit pas être porté plus de 4h.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence :

- se laver très régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Le lavage des mains (gel hydro alcoolique ou eau et savon) doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ;
- autant de fois que nécessaire.

La distanciation physique

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, couloirs, C.D.I, réfectoire, internat...
- Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus.